

| | | | | | | | |
|---------------|---|-------------------|------------------|-------------|---|-----------|---|
| DATE | 17 juillet 2020 | LIEU | SALLE DU CONSEIL | PAGE | 1 | DE | 6 |
| PROJET | COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 17 JUILLET 2020 TENU VIA TÉLÉCONFÉRENCE À 10 H 30 | | | | | | |
| N° | 2020-07 | RÉUNION N° | 7 | | | | |

Présences Sont présents, Mesdames les Conseillères Christine Corriveau, Anna Dupuis Zuckerman et Rachel Landry, Messieurs les Conseillers Pierre Lussier, Stefan Tremblay ainsi que les officiers municipaux Madame Nadine Bonneau et Messieurs Luc Lafontaine et François Taché et ce, sous la présidence de Monsieur Joseph Dydzak, Maire.

OUVERTURE DU CAUCUS

M. Dydzak, Maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, la séance du Conseil aura lieu via téléconférence à 17 h 00.

RÉVISION DES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

1.0 « Adoption de l'ordre du jour » : Voir procès-verbal.

2.0 « Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2020 » : Voir procès-verbal.

3.0 « Comptes à payer et comptes payés » : Voir procès-verbal. Des questions sont posées sur certains chèques et les réponses sont données. Mme Corriveau demande si le chèque d'Hors Limite au montant de 794 \$ a été fait. Mme Bonneau répond qu'elle n'a pas reçu le courriel.

On explique par ailleurs que nous ne pourrions pas recevoir de subvention supplémentaire pour la TECQ puisque nos routes ne sont pas classées de niveau 2. M. Dydzak va vérifier s'il est possible de faire des représentations pour faire modifier la classification.

Sur une autre note, on mentionne avoir reçu de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson une résolution à l'effet qu'un mandat a été octroyé à un procureur pour entreprendre des procédures légales pour recouvrer les montants qu'Estérel a retenus concernant la patinoire.

Décision : ✓ Accuser réception, ne pas payer le montant en litige.

On discute ensuite des frais de publication pour les bulletins « Estérel vous salue ». La trésorière informe les personnes présentes que les coûts de rédaction, de traduction et de montage graphique sont d'environ 600 \$.

4.0 « Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général » : Il est expliqué que les montants qui se retrouvent sur ce rapport ont été présentés au point 3.0 « Comptes à payer et comptes payés ».

5.0 « Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions » : Voir procès-verbal.

6.1 « Amendement à la résolution numéro 2019-12-156 intitulée « Acceptation d'un don fait à la Ville d'Estérel pour la mise en valeur et la préservation de la faune et de la flore du milieu naturel environnant des lots 5 508 148, 5 508 812 et 5 508 813 » : Voir procès-verbal. Mme Bonneau mentionne que la pancarte est arrivée et qu'il reste à faire la boîte et l'installer.

Décision : ✓ Mme Bonneau informera les élus par courriel lorsque tout sera prêt pour faire l'inauguration.

6.2 « Emprunt par billet – Adjudication d'une émission de billet » : Voir procès-verbal. Mme Bonneau explique la procédure et les résultats de cet appel d'offres visant à refinancer un règlement. Le plus bas soumissionnaire est la Banque Nationale, à 1.64933 % pour 148 700 \$. Ce refinancement est le dernier d'une durée de 5 ans dans le dossier de mise aux normes de l'approvisionnement et la distribution de l'eau potable.

Actions ou remarques

Chèque fait le 22 juillet 2020.

Aucun suivi à faire puisqu'aucun montant n'est disponible, voir courriel dans le dossier

Courriel transmis le 7 août 2020.

| | | | | | | | |
|---------------|---|-------------------|------------------|-------------|---|-----------|---|
| DATE | 17 juillet 2020 | LIEU | SALLE DU CONSEIL | PAGE | 2 | DE | 6 |
| PROJET | COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 17 JUILLET 2020 TENU VIA TÉLÉCONFÉRENCE À 10 H 30 | | | | | | |
| N° | 2020-07 | RÉUNION N° | 7 | | | | |

6.3 « Emprunt par billet – Résolution de concordance » : Voir procès-verbal.

6.4 « Réfection du réseau routier 2020 – Décompte progressif numéro 1 et recommandation de paiement » : Voir procès-verbal. Le montant à payer représente 75 % du contrat étant donné que les travaux sont terminés, il y aura ensuite l'acceptation provisoire des travaux puis le décompte final.

6.5 « Modification à un contrat – Réhabilitation du garage municipal – Travaux de menuiserie » : Voir procès-verbal. On explique que des travaux supplémentaires ont été faits ou seront requis pour finaliser le contrat de menuiserie (plus de temps à l'intérieur, changement de la grandeur de la corniche comparativement au contrat original, soit environ 500 pieds carrés de plus, installation de panneaux d'aluminium). M. Lafontaine explique que le garage est construit plus bas que le terrain, ce qui cause un mauvais drainage, il faudra donc dynamiter et refaire l'asphalte. Les coûts vous seront présentés au prochain caucus.

7.1 « P.I.I.A. – Lot 5 508 470, 21, chemin Fridolin-Simard – Rénovation extérieure au bâtiment principal » : Voir procès-verbal. Le Conseil exige qu'une seule porte, de type porte française, soit installée en façade.

7.2 « P.I.I.A. – Lot 5 508 185, 60, chemin d'Estérel – Ajout d'une galerie trois (3) saisons attenante au bâtiment principal » : Voir procès-verbal.

RÉVISION DES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DU CAUCUS

1.1 COMPTE RENDU DES CAUCUS DU MOIS DE JUIN 2020

On demande si le gazebo qui se trouve au Parc Thomas-Louis-Simard sera installé avant le passage des Fleurons du Québec. Mme Bonneau répond qu'elle attend qu'on détermine la localisation et le type de plancher avant de pouvoir installer, ce sera impossible avant l'évaluation des Fleurons du Québec.

Mme Corriveau fait part d'une demande situation qui l'a mise mal à l'aise dernièrement, donc, elle aimerait, lorsqu'il y a présentation de soumissions, qu'on évite de nommer les entreprises (utiliser plutôt entreprise A, entreprise B.), pour être plus objectifs et impartiaux. Par exemple, M. Tremblay mentionne que lors des travaux d'électricité, le fils de M. Foix avait soumis un prix.

2. DÉCISION

2.1 TENUE VESTIMENTAIRE DES AGENTS DU SERVICE DE PROTECTION

On présente aux élus le courriel d'une citoyenne qui suggère que les agents sont vêtus trop chaudement en été et demande que nous considérons le port des shorts/bermudas. M. Lafontaine explique qu'il n'est pas d'accord à autoriser les pantalons courts, pour des raisons de santé et de sécurité, Mme Bonneau ajoute que nous avons eu une demande du Service des travaux publics pour les shorts, que nous avons refusé.

Décision : Pour l'été, les agents seront autorisés à mettre un t-shirt sous la chemise au lieu de porter la cravate (juin, juillet, août).

| | | | | | | | |
|---------------|---|-------------------|------------------|-------------|---|-----------|---|
| DATE | 17 juillet 2020 | LIEU | SALLE DU CONSEIL | PAGE | 3 | DE | 6 |
| PROJET | COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 17 JUILLET 2020 TENU VIA TÉLÉCONFÉRENCE À 10 H 30 | | | | | | |
| N° | 2020-07 | RÉUNION N° | 7 | | | | |

3. DISCUSSION

3.1 SUIVI DES ESPACES PUBLICS ET ÉVALUATION PC-3 ET PC19

M. Lafontaine explique que nous avons reçu une offre d'achat pour l'espace public de l'avenue de Blois (PC-37), de la propriétaire non riveraine du 2, place de Blois, au montant de 64 500 \$. Nous avons également obtenu une offre d'une personne qui n'est pas propriétaire, pour acheter un terrain municipal non riverain sur la place de Blois ainsi que l'espace public, pour un montant moindre. M. Lafontaine demande l'autorisation de donner un contrat à un notaire pour que ce dernier fasse les vérifications nécessaires avant de procéder dans ces dossiers, à savoir si nous pouvons vendre ces terrains sans l'accord de Zardev inc.

M. Tremblay mentionne que nous devrions faire attention à la façon de faire et offrir le premier choix aux citoyens avoisinants. Mme Landry croit que les terrains constructibles devraient être offerts à tous. M. Dydzak souligne que la procédure devrait être revue et que MM Foix et Gohier aimeraient que le terrain qui sépare les leurs reste un espace vert.

En ce qui concerne le dossier de Mme Kott, M. Lafontaine demande l'autorisation de présenter le dossier à M. Shawn Zabatany pour obtenir son accord à ce que la Ville vende les lots problématiques (rue et terrain) à Mme Kott. M. Dydzak est d'accord, M. Lafontaine pourra parler avec M. Zabatany une fois que le notaire aura terminé son étude des dossiers.

Mme Corriveau mentionne que dans la demande de prix au notaire, nous n'avons pas inclus l'espace public sur l'avenue des Sternes et Récollets. M. Lafontaine pourra leur demander.

M. Lussier croit qu'un avis public pour tous pour la vente serait plus transparent comme démarche. M. Lafontaine est d'accord et ajoute l'exemple de la Ville de Sainte-Marguerite lorsqu'ils ont vendu le bateau, le principe est que nous déterminons un prix de base et ensuite, nous vendons au plus offrant.

3.2 RÉVISION DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

M. Dydzak explique qu'il a eu une rencontre avec les promoteurs pour le golf et que ces derniers ont rencontré la famille Zabatany. Le Maire a l'impression qu'il s'agit de gens sérieux et positifs.

Messieurs Dydzak et Taché ont également rencontré M. Schwitzguebel qui est propriétaire de grands terrains; il y a eu proposition concernant le zonage, et on demandera les commentaires de M. Légaré, urbaniste.

M. Dydzak a également rencontré M. Godcharles qui a accepté que le passage de motoneige passe près de chez lui au 32, chemin Fridolin-Simard pour une autre année.

Au niveau de la rencontre avec Estérel Resort et les syndicats de copropriétés, M. Lafontaine demande à M. Dydzak de désigner les personnes qui assisteront. Il s'agira de MM. Dydzak et Lussier ainsi que Mmes Bonneau, Landry et Morin.

4. ASPECTS OPÉRATIONNELS

4.1. RAPPORT MENSUEL DES RESPONSABLES ET DIRECTEURS

Mme Bonneau explique que les rapports sont présentés différemment, ce sera moins long à produire et les rapports montrent à chaque mois les tâches réalisées.

Accusé de réception transmis aux deux acheteurs potentiels.

Contrat octroyé à Me Voizard le 23 juillet 2020.

Demande faite au notaire.

Lettre transmise le 24 juillet 2020, et rencontre tenue avec le Club Blizzard (MM. Clément Belval et Rémi Beaudry au bureau le 10 août 2020

| | | | | | | | |
|---------------|---|-------------------|------------------|-------------|---|-----------|---|
| DATE | 17 juillet 2020 | LIEU | SALLE DU CONSEIL | PAGE | 4 | DE | 6 |
| PROJET | COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 17 JUILLET 2020 TENU VIA TÉLÉCONFÉRENCE À 10 H 30 | | | | | | |
| N° | 2020-07 | RÉUNION N° | 7 | | | | |

4.2 LISTE DES PERMIS ÉMIS

Pour le mois de juin 2020, 40 permis ont été émis :

- Agrandissement, transformation, rénovation : 1
- Rénovation intérieure, bâtiment principal : 1
- Rénovation extérieure, bâtiment principal : 1
- Installation sanitaire : 5
- Galerie d'été fermée : 1
- Construction d'un quai : 6
- Abattage d'arbres : 22
- Construction terrasse attenante au bâtiment existant : 1
- Construction d'un cabanon : 1
- Barrière entrée privée : 1

4.3 PROBLÉMATIQUES – SERVICE DE L'URBANISME ET PROBLÉMATIQUES AIRBNB

Voir les rapports « Problématiques – Service de l'urbanisme » et « Problématiques AIRBNB » déposés avec les documents de la séance du mois d'août 2020 pour y voir les commentaires. Discussion entre les membres.

Décision : Préparer un modèle de lettre demandant aux propriétaires d'enlever leur annonce dans un délai de 15 jours sans quoi nous dénonçons leur activité à Revenus Québec. Mme Corriveau mentionne qu'elle a vérifié et que le formulaire semble assez simple à compléter.

4.4 RAPPORT MENSUEL VERBAL DU SERVICE DE PROTECTION

M. Lussier résume sa lecture des rapports des mois de mai et juin 2020.

- Une résidente de Sainte-Marguerite a demandé le 9-1-1
- Plainte pour musique forte sur la place d'Artois
- Un propriétaire dans la Baie du Cheval infirme est insulté d'avoir reçu une contravention

Mme Corriveau explique que le 20-21 juin, il y a eu des feux d'artifice pendant 10 ou 15 minutes, et la Ville a envoyé un avis par courriel (et Voilà) concernant l'interdiction des feux d'artifice le 23 juin dernier. M. Dydzak va réviser le dossier avec Mme Corriveau puisqu'il n'est pas satisfait des réponses obtenues lors de la rencontre avec M. Lafontaine et Mme Lizé (ex. : M. Lafontaine n'a pas les mêmes dates, il a 26-27 juin).

Mme Landry demande si des constats d'infraction nautique ont été émis cette année. On explique que oui, mais que certains constats n'ont pas été transmis encore. On mentionne que les constats doivent être émis plus rapidement. M. Lafontaine explique les raisons pour le délai de transmission. Mme Bonneau explique que les employés sont débordés. Au niveau de la direction, il faut planifier les vacances pour éviter de se donner trop de travail au retour. Les élus font beaucoup de travail pour aider les employés mais si le Conseil n'est pas réélu, nous aurons beaucoup plus de travail à faire, sans les ressources nécessaires. Mme Bonneau mentionne que les élus devraient venir passer une semaine avec nous et ainsi ils pourraient comprendre l'étendue de la situation.

4.5 LISTE DES CORRESPONDANCE

Document déposé avec les documents de la séance, le directeur général en fait la présentation.

M. Dydzak a révisé les rapports et a parlé aux agents de la protection et à Mme Corriveau. Aucune confirmation que les feux d'artifices ont été tirés d'une embarcation.

Une vingtaine de constats ont été émis à date cette année. Cependant, il n'y a aucun constat donné par la patrouille nautique pour les infractions municipales.

| | | | | | | | |
|---------------|---|-------------------|------------------|-------------|---|-----------|---|
| DATE | 17 juillet 2020 | LIEU | SALLE DU CONSEIL | PAGE | 5 | DE | 6 |
| PROJET | COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 17 JUILLET 2020 TENU VIA TÉLÉCONFÉRENCE À 10 H 30 | | | | | | |
| N° | 2020-07 | RÉUNION N° | 7 | | | | |

4.6 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 30 JUIN 2020

On présente le rapport mensuel des activités financières au 30 juin 2020. Ce rapport montre des dépenses de 44.78 % comparativement à 50 % donc 5.22 % de moins que la norme. Des questions sont posées quant aux Journées de la Culture, M. Dydzak répond que cette activité n'aura pas lieu (COVID-19).

4.7 COMMUNICATION

Voici les ajouts faits au site Internet et sur *Voilà!* et les envois par courriel au cours du dernier mois :

| | Voilà | Site | Courriel | Poste |
|--|-------|------|----------|-------|
| Mise en ligne des procès-verbaux du mois de mai 2020 | x | x | | |
| Annonce congés pour Fête nationale et Fête du Canada | x | x | | |
| Interdictions de feux (sécheresse) | x | | x | |
| Ouverture des sentiers pédestres | x | x | x | |
| Cours de yoga extérieur | x | x | x | |
| Envoi pour la sécurité nautique (motomarines) | x | x | x | |

M. Dydzak explique qu'il a demandé à Mme Morin de transmettre le communiqué sur la sécurité nautique à Mme Dicaire en format Word pour que la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson puisse l'utiliser en mettant leur logo.

4.8 COMPTE RENDU DU CCE DU 12 JUIN 2020

Mmes Corriveau et Zuckerman résumant le document. Pour les bernaches, il faut s'assurer de compléter le formulaire pour 2021. Au niveau de la Fête des citoyens, il y a eu plusieurs propositions mais rien n'a été retenu pour l'instant. Le CCE propose de garder l'argent pour les aménagements. Mme Bonneau mentionne que les sommes prévues pour la Fête des citoyens seront déposées dans le surplus accumulé si non utilisé. Mme Zuckerman confirme qu'elle va faire un communiqué Environnement pour 2020. On mentionne que les corrections du guide ont été faites mais pas de retour du Réseau des Lacs (RDL). Mme Corriveau demande d'être plus haute dans la liste pour le suivi la prochaine fois pour l'acceptation de leur demande.

Le document avait été envoyé le 13 juillet 2020.

4.9 TRAITEMENT DES INSECTES PIQUEURS – RAPPORT MENSUEL DU MOIS

Document déposé avec les documents de la séance. M. Lafontaine explique que selon le responsable du contrat, M. Keven Brunet, il s'agit d'une très bonne année (peu de nuisances) pour les insectes qui sont traités. Les gens ont peut-être une mauvaise impression puisqu'il y a beaucoup de mouches à chevreuil, mais le traitement ne les vise pas.

4.10 DEMANDES DE RÉVISION D'ÉVALUATION

On présente le document, M. Lafontaine précise qu'il s'agit d'information confidentielle. Au total 11 personnes ont demandé une révision de leur évaluation, seulement 2 sont des copropriétaires d'unités hôtelières. M. Dydzak mentionne que les explications de M. McCann lors du Café du Maire ont surement contribué à répondre à plusieurs questions et évité le dépôt de nombreuses demandes de révision.

| | | | | | | | |
|---------------|---|-------------------|------------------|-------------|---|-----------|---|
| DATE | 17 juillet 2020 | LIEU | SALLE DU CONSEIL | PAGE | 6 | DE | 6 |
| PROJET | COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 17 JUILLET 2020 TENU VIA TÉLÉCONFÉRENCE À 10 H 30 | | | | | | |
| N° | 2020-07 | RÉUNION N° | | | 7 | | |

4.11 COMMENTAIRES – NUISANCES SUR LE LAC

On présente une lettre de M. Francis Dumais, qui n'est pas résident d'Estérel ni de Ste-Marguerite, au sujet des activités sur le lac. On suggère que la patrouille effectue plus de surveillance stationnaire, entre autres dans la baie du débarcadère, près des ponts et dans la Baie du Cheval infirme. On explique aussi qu'un rapport préparé par M. Boscher montre que les infractions ne se font pas en présence de la patrouille nautique. Mme Corriveau demande s'il y aura plus de patrouille nautique pendant les deux semaines de vacances de la construction. M. Lafontaine qu'il y aura de la patrouille les mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche, selon la température. Il souligne également que la Ville de Saint-Hippolyte a une motomarine équipée pour la patrouille à vendre, ceci nous permettrait d'être plus présents.

Décision : Aucune décision quant à l'achat de la motomarine.

4.12 (AJOUT) INSTITUT DES TERRITOIRES

Mme Corriveau demande de s'assurer que le prix de la soumission demeure valide si la décision est prise au retour de vacances du directeur général (du 27 juillet au 7 août). M. Lafontaine répond que le prix sera sûrement valide même si dans l'offre il y a un délai.

4.13 (AJOUT) AUTRES DISCUSSIONS

M. Dydzak demande à M. Tremblay s'il a de nouvelles informations au sujet de l'incendie chez M. Coulson. M. Tremblay confirme qu'il est au courant du dossier, M. Coulson et son épouse habitent maintenant chez lui. Les deux chiens sont décédés. M. Dydzak attend les résultats d'enquête mais puisqu'un bulldozer a été utilisé, selon M. Lafontaine, le travail sera plus difficile.

M. Dydzak explique qu'au début de la pandémie, la Ville a commandé plusieurs chaudières de désinfectant à mains, et que pour quelques-unes d'entre elle, la date d'expiration approche. On propose de faire don de 3 d'entre elles à Estérel Resort, au Club de golf Estérel ainsi qu'à l'organisme La Rencontre.

Mme Bonneau explique que le contrat pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville, elle recommande de donner le contrat au conjoint de Mme Lachaine. Les employés consultés étaient d'accord alors nous ne pensons pas avoir de problème. S'il y a des plaintes, nous verrons à lui retirer le contrat.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé que la séance soit levée.

Rédigé par Luc Lafontaine
Le 18 août 2020

Les produits ont été remis dans la semaine du 20 juillet 2020 à la Rencontre (Alexandre Charuest), au golf (Dave Ross), et à Estérel Resort (Thomas).



Contrat débuté en août 2020.

